

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation
09.12.2020

Numéro de délibération : 80-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Décision Modificative n°2/2020 Budget Communal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget communal qui s'établit ainsi :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 615231 : Voirie | 33 000.10 € | | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 33 000.10 € | | | |
| D 023 : Virement section investissement | | 33 000.00 € | | |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis. | | 33 000.00 € | | |
| D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp | | 0.10 € | | |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section | | 0.10 € | | |
| Total | 33 000.10 € | 33 000.10 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2158 : Autres matériels & outillage | | 2 000.00 € | | |
| TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section | | 2 000.00 € | | |
| D 2135-394 : ECLAIRAGE BUREAUX SALLES MAI | 12 000.00 € | | | |
| D 2152-362 : ROUTE FORESTIERE CROIX LAVIRA | | 600.00 € | | |
| D 21534-360 : ECLAIRAGE PUBLIC | | 3 700.00 € | | |
| D 2158-415 : SALEUSE | | 6 000.00 € | | |
| D 2181-391 : TRONCONNEUSE ELAGEUSE | | 18 500.00 € | | |
| D 2183-358 : PC MAIRE+PROTECTION SYSTEME | | 12 000.00 € | | |
| D 2188-414 : BARRIERES BOIS ET SCIE | | 2 200.00 € | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 12 000.00 € | 43 000.00 € | | |
| R 021 : Virement de la section de fonct | | | | 33 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | | | 33 000.00 € |
| Total | 12 000.00 € | 45 000.00 € | | 33 000.00 € |
| Total Général | | 33 000.00 € | | 33 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote de la décision Modificative N°2-2020 du budget communal.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.
et publication ou notification

00000310

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation
09.12.2020

Numéro de délibération : 81-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Décision Modificative n°2/2020 Budget AEP

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget AEP qui s'établit ainsi :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2158 : Autres | | 4 500.00 € | | |
| TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section | | 4 500.00 € | | |
| D 2158-13 : AEP DIVERS | 4 500.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 4 500.00 € | | | |
| Total | 4 500.00 € | 4 500.00 € | | |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote de la décision Modificative N°2-2020 du budget AEP.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.
et publication ou notification

00000312

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

| | |
|---|------------------------|
| NOMBRE DE MEMBRES | Date de la convocation |
| Afférents au Conseil Municipal : 11 | 09.12.2020 |
| En Exercice : 11 | |
| Ayant pris part à la délibération : 10 | |
| Numéro de délibération : 82-2020 | |

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire.**

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Décision Modificative n°2/2020 Budget VVF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget VVF qui s'établit ainsi :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 1641 : Emprunts en euros | | 1.00 € | | |
| TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts | | 1.00 € | | |
| D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons | 1.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 1.00 € | | | |
| Total | 1.00 € | 1.00 € | | |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote de la décision Modificative N°2-2020 du budget VVF.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



00000314

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
 En Exercice : 11
 Ayant pris part
 à la délibération : 10

Date de la convocation
 09.12.2020

Numéro de délibération : 83-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Décision Modificative n°3/2020 Budget VVF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°3-2020 du budget VVF qui s'établit ainsi :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 60632 : F. de petit équipement | 960.00 € | | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 960.00 € | | | |
| D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | | 960.00 € | | |
| TOTAL D 66 : Charges financières | | 960.00 € | | |
| Total | 960.00 € | 960.00 € | | |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote de la décision Modificative N°3-2020 du budget VVF.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



00000316

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation
09.12.2020

Numéro de délibération : 84-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wlodek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Comptabilisation des travaux en régie exercice 2020 / budget communal

Les services Municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du fonds de Compensation pour la TVA.

En cette fin d'année 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réintégration des travaux en régie réalisés sur l'année. Un état détaillé est joint à la présente délibération.

Les crédits nécessaires ont été prévus sur la base des interventions prévisionnelles dans le budget municipal 2020

Pour information, les écritures comptables à passer sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement :
- Frais de personnel (chapitre 012)

En recette de fonctionnement :
- La totalité des dépenses de fonctionnement constatées reprise au chapitre 042 (art 722)

En dépenses d'investissement :
- Somme identique à celle constatée ci-dessous au chapitre 040 (article selon la nature des investissements, biens mobiliers ou travaux).

Après en avoir délibéré le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix autorise la réintégration des travaux en régie réalisés sur l'année, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

ANNEXE**VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2020**

| OPERATION | NUMERO | MONTANT |
|---------------------------------|---------------|----------------|
| REFECTION SALLE HORS SAC | 389 | 295.00 |
| GUICHET COVID ACCUEIL | 394 | 157.00 |
| REFECTION CABANE PIED DES COTES | 399 | 374.00 |
| TABLE POUR URNE BUREAU DE VOTE | 380 | 313.00 |
| ACCESSIBILITE RAMPES ACCES | 380 | 783.00 |
| TOTAL GENERAL | | 1922.00 |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation
09.12.2020

Numéro de délibération : 85-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wlodek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Comptabilisation des travaux en régie exercice 2020 / budget AEP

Les services Municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du fonds de Compensation pour la TVA.

En cette fin d'année 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réintégration des travaux en régie réalisés sur l'année. Un état détaillé est joint à la présente délibération.

Les crédits nécessaires ont été prévus sur la base des interventions prévisionnelles dans le budget municipal 2020

Pour information, les écritures comptables à passer sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement :
- Frais de personnel (chapitre 012)

En recette de fonctionnement :
- La totalité des dépenses de fonctionnement constatées reprise au chapitre 042 (art 722)

En dépenses d'investissement :
- Somme identique à celle constatée ci-dessous au chapitre 040 (article selon la nature des investissements, biens mobiliers ou travaux).

Après en avoir délibéré le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix autorise la réintégration des travaux en régie réalisés sur l'année, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

*ANNEXE***VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2020**

| OPERATION | NUMERO | MONTANT |
|---|---------------|----------------|
| AEP DIVERS : GLISSEMENT TERRAIN SUITE TERRASSEMENT RESEAU DRAINAGE | 13 | 1182.00 |
| REPRISE RESEAU EAU POTABLE | 25 | 587.00 |
| TOTAL GENERAL | | 1769.00 |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

| | |
|--|--------------------------------------|
| NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 10 | Date de la convocation 09.12.2020 |
| Numéro de délibération : 86-2020 | |

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Autorisation au maire de signer une convention de mission avec la SELARL d'Avocats CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES pour une mission assistance juridique à la commune

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers Municipaux du projet de convention d'assistance avec le cabinet d'avocats CONEIL AFFAIRES PUBLIQUES domicilié 5, rue Félix Poulat - 38000 Grenoble. Il explique que l'objectif de cette convention est de confier une mission d'assistance dans le cadre de recours contentieux devant le Tribunal Administratif, après expertise judiciaire, concernant des désordres affectant les bordures endommagées posées dans le cadre du marché dont était titulaire la société SRM, sous la maîtrise d'œuvre de la société MG Concept Ingénierie.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de cette mission est fixé comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| Tranche 1 (ferme) : Recours contentieux : | 3000 € HT |
| Tranche 2 (optionnelle) : Référé-provision : | 750 € HT |
| Tranche optionnelle : Prestations complémentaires : | 150 € HT / Heure |
| Frais Et Débours – Déplacement : | 13 € /Plaidoirie |
| | 100 € / Déplacement |
| | 0.595 € / indemnités km |

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet de convention.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de convention tel que proposée par le cabinet d'avocats CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES pour une mission d'assistance à la commune dans le cadre du recours contentieux cité.
- AUTORISE le Maire à signer la convention.
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget.
- DONNE tout pouvoir au maire pour procéder au mandatement du montant des honoraires à venir.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

00000322

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

| | |
|--|--------------------------------------|
| NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 10 | Date de la convocation 09.12.2020 |
| Numéro de délibération : 87-2020 | |

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Installation de solution de désinfection de l'eau potable par les rayonnements Ultra-Violet (UV) – demande d'autorisation

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une désinfection de l'eau potable par rayonnements UV à la sortie du réservoir des Naïs a été proposée. Elle permet d'assurer une eau potable de qualité sur tout le secteur desservi par le réservoir des Naïs (chef-lieu, la Source) et alimenté depuis les ressources gravitaires de Belle Fontaine, Aiguilles 1, Aiguilles 2 et Jean Blanc. Lorsque la ressource gravitaire est insuffisante, alors le réservoir est alimenté par les pompes du puits de la Piscine.

Ce type de traitement doit solutionner les problèmes de non-conformité bactériologique rencontrés.

Un autre système de désinfection par traitement UV sera mis en place prochainement au niveau du réseau de distribution du Moulin Du Serre afin que la commune puisse s'affranchir du système de chloration en place au niveau du Puits de la Piscine.

Débit de pointe à traiter : 54 m³/h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la mise en place d'un système de traitement de désinfection de l'eau potable par UV au niveau du réservoir des Naïs ;
- sollicite l'autorisation de l'ARS pour cette mise en place.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

00000324

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation
09.12.2020

Numéro de délibération : 88-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Convention pour l'organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune de St-Léger-Les-Mélèzes considère le fait qu'il est essentiel de promouvoir la consommation éco-responsable en privilégiant la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction et souhaite à cette fin poursuivre le développement d'animations de promotion en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Les enjeux sont clairs : consommer local quand c'est possible, c'est non seulement valoriser notre territoire, le terroir mais aussi réduire le transport des marchandises. Autant d'incidences positives sur les champs économique, social et environnemental au profit de l'ensemble des leviers du développement durable.

Ce projet répond ainsi à plusieurs attentes : éco-responsabilité et qualité des produits, animation dans la station-village, convivialité et solidarité et valorisation de la production locale.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Hautes-Alpes, la Commune de St-Léger-Les-Mélèzes a décidé de renouveler l'organisation de la manifestation dite «marché des producteurs de pays » sur l'esplanade des commerces.

Le calendrier prévisionnel de ces manifestations saisonnières est le suivant :

- Mardis 9, 16 et 23 février 2021 et 2 mars 2021 de 10h à 13h

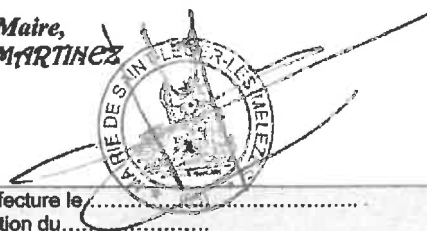
En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à la mise en place de ce partenariat et à signer la convention y afférente

Après avoir pris connaissance de la convention et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'un « **Marchés des Producteurs de Pays** »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place ce partenariat avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et à signer la convention correspondante.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du.....

00000326

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 17 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 10

Date de la convocation

09.12.2020

Numéro de délibération : 89-2020

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande de financements au titre de la D.E.T.R. 2021 pour la Sécurisation de la conduite d'adduction des captages de Jean Blanc, Belle Fontaine, Aiguilles 1 et 2

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste à :

- 1) Reprendre la conduite d'adduction en vue de sécuriser l'alimentation gravitaire d'eau potable des communes de Saint Léger les Mélézes et de Saint Jean Saint Nicolas.
- 2) Installer un poste local de télégestion au réservoir des Casses avec renvoi des valeurs sur le superviseur en place aux Services Techniques ;
- 3) Installer un compteur de prélèvement sur la conduite d'adduction à l'arrivée au réservoir des Casses et à renouveler le compteur en distribution au réservoir des Casses.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de sécurisation de sa ressource gravitaire déjà engagés par la commune :

- Renouvellement de la conduite d'adduction entre le réservoir des Naïs et le réservoir de Moulin du Serre ;
- Reprise des drains du captage de Jean Blanc et installation d'une sonde de turbidité.

La mise en place d'une télégestion sur l'adduction est également intégrée pour permettre un suivi des débits réguliers, gérer les usages et prioriser l'eau potable. En effet, la commune bénéficie déjà d'un système de supervision aux services techniques installé en 2020. La télégestion installée sur les nouveaux organes (compteurs au réservoir des Casses, sondes de niveaux) permettra de renvoyer les valeurs relevées vers le superviseur présent aux services techniques.

Enfin, le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du DRAC a été approuvé par la Commission Local de l'Eau (CLEDA) le 13 juin 2018. Des actions sont définies dans ce PGRE. Celles concernant l'eau potable sont traduites à travers 6 fiches projets dont 2 concernés par le projet de reprise de la conduite d'adduction :

- Fiche AEP-2 : Equiper les prélèvements d'un dispositif de comptage ;
- Fiche AEP-3 : Equiper les points de prélèvement (cas des captages de sources) de système de régulation.

La commune s'est donc engagée à équiper le réservoir des Cassettes d'un compteur en adduction et d'un compteur en distribution (existant mais à renouveler). De même, le système de régulation proposé à terme sur la conduite d'adduction est un rejet en intégralité des trop-pleins au niveau des captages.

L'ensemble de l'opération a été chiffré par le bureau d'étude CLAIE à **535 912,50€ H.T.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides financières au titre de la D.E.T.R. 2021.


Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ce projet et son estimation financière ;
- SOLLICITE l'octroi d'aides financières les plus élevées possible auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement au moins 30 % (ou 20% dans le cadre de la clause d'insertion sociale) des dépenses restant à la charge de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire,
Gérald MARTINEZ**

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 11/01/2021 |
| Reçu en préfecture le 11/01/2021 |
| Affiché le 12/01/2021 |
| ID : 005-210501490-20201217-D_2020_89-DE |



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.
et publication ou notification